

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2021 066

Délibération n°64/2021

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 19
- votants 24

L'an deux mil vingt et un, le 19 mai,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

11 mai 2021

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G.,
Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault M.,
Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Pecchioli P., Pistoli D., Rivière P.,
Sorescu-Hingue G. Tasse-Carry V., Vail A., Verney G.

Date d'affichage :

25 mai 2021

Excusés : M. Mmes Asselin A. (pouvoir à Rivière P.), Goudet O.
(pouvoir à Boucault C.), Lenaerts P. (pouvoir à Pecchioli P.), Olivier G.
(pouvoir à Corbin T.), Potts O. (pouvoir à Biffard M.), Sigoigne J.

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été
désignés secrétaires de séance

Objet de la délibération :

Mise à jour des tarifs des concessions funéraires

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, publiée le 30 décembre 2020 et prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 supprimant les taxes funéraires qui étaient payées par les usagers lors des obsèques de leurs proches,

Il convient donc de mettre à jour par délibération les tarifs applicables aux concessions funéraires.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants applicables à compter de l'entrée en vigueur de cette loi :

<p>CONCESSION CIMETIERE (fosse plein terre ou caveau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concession trentenaire - Concession cinquantenaire 	<p align="right">250.00</p> <p align="right">400.00</p>
<p>COLUMBARIUM / CAVURNE (accueillant 1 à 3 urnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concession de 15 ans - Concession de 30 ans 	<p align="right">300.00</p> <p align="right">600.00</p>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI

